

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°1
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Ordre du jour du Conseil d'administration du 27 novembre 2019

*Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1,
R 811-23 & R 811-53*

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

**Adopte l'ordre du jour du Conseil d'administration de
l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours du 27
novembre 2019.**

**Vote de la
délibération**

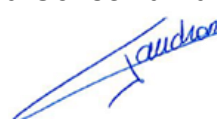
Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°2

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°2
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Compte-rendu et procès verbal du Conseil d'administration du 01/07/2019

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve le compte-rendu et le procès-verbal du Conseil d'administration de l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours du 1^{er} juillet 2019.

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Pièces jointes : Compte-rendu et procès-verbal du Conseil d'administration du 01/07/2019

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°3

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

**Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours**

Délibération n°	2019	3	Acte n°3
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Rapports d'activités de l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours

*Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1,
R 811-23 & R 811-53*

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019, du
Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019 et du Conseil
d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance
ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

**Vote de la
délibération**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

**Approuve le rapport d'activités de la Directrice de
l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours.**

Pièces jointes :

- Rapport d'activités du LPA d'Amboise et Unité de Formation continue
- Rapport d'activités du LPA de Chambray-Lès-Tours
- Rapport d'activités de l'Exploitation d'Amboise
- Synthèse de la directrice

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°4

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°4
-----------------	-------------	----------	-----------------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Décision Modificative n°3 de l'exercice 2019

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Amboise réuni le 13 novembre 2019, du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019 et du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve la Décision Modificative n°3 (DM3) du budget 2019 de l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours présentée en équilibre réel :

Section de fonctionnement :

- produits : - 64 875 € soit un total après DM3 : 2.168.075,00 €
- charges : - 27 945 € soit un total après DM3 : 2.273.955,00 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM3 :
- 105.880,00 €

Section des opérations en capital :

- recettes : + 0,00 € soit un total après DM3 : 66.100,00 €
- dépenses : - 6 500 € soit un total après DM3 : 133.500,00 €

Variation attendue du fonds de roulement après DM3 (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements - reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital) : - 97.880,00 €

Montant du fonds de roulement prévisionnel à l'issue de l'exercice 2019 après DM3 : 908.286,18 €

Pièces jointes : Décision Modificative n°3 (Edition du CA issue de Cocwinelle) et notices explicatives

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°5

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°5
-----------------	------	---	----------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Budget de l'exercice 2020

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Amboise réuni le 13 novembre 2019, du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019 et du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve le budget 2020 de l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours présenté en équilibre réel :

Section de fonctionnement :

- produits : 2.216.498,00 €
- charges : 2.235.988,00 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement : - 19.490,00 €

Section des opérations en capital :

- recettes : 12.000,00 €
- dépenses : 42.000,00 €

Variation attendue du fonds de roulement (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements - reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital) : 25.910,00 €

Montant du fonds de roulement prévisionnel à l'issue de l'exercice N+1 : 934.196,18 €

Pièces jointes : Budget 2020 et notices explicatives.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°6

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
d'Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°6
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Autorisation pour le Directeur de signer les contrats et conventions

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Autorise la Directrice de l'EPLEFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours à signer toute convention et tout contrat pour l'année scolaire 2019 / 2020. La Directrice en rendra compte à chaque séance du Conseil d'administration.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°7

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°7
-----------------	------	---	----------

AUTRE ACTE

OBJET : Proposition des dates de fermeture de l'établissement
Année scolaire 2019 / 2020

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Amboise réuni le 13 novembre 2019 et du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve la proposition de fermeture au public de l'EPLEFPA de Amboise - Chambray-Lès-Tours (formation initiale scolaire) au cours de l'année scolaire 2019 / 2020 :

- du 19 octobre au 3 novembre 2019 (congés d'automne)
- du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 (congés de fin d'année)
- du 15 février au 1^{er} mars 2020 (congés d'hiver)
- du 11 au 26 avril 2020 (congés de printemps)
- du 18 juillet au 16 août 2020 (congés estivaux)

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Pendant ces périodes, une permanence de sécurité continuera de fonctionner ainsi que certains services en fonction des besoins et de l'activité (exploitation, formation continue, entretien et maintenance,...)

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°8
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Attribution des logements de fonction sur l'EPLEFPA

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 3

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve l'attribution des logements de fonction du LPA de Chambray-Lès-Tours pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

N° du logement	Adresse	Affectation	Type & Surface	Conditions
1	104 Avenue de la République 37170 Chambray-Lès-Tours	Mme Roseline LILIN VACELET Directrice adjointe Provisoire	F5 de 137 m ²	NAS
2		M. Grégory VIAU Chef du service entretien - maintenance	F4 de 116 m ²	NAS
3		M. Sylvain BERNARD Chef du service restauration	F3 de 99 m ²	NAS
4		Mme Laëtitia GIARD CPE	F2 de 88 m ²	NAS

Approuve l'attribution des logements de fonction du LPA d'Amboise pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

N° du logement	Adresse	Affectation	Type & Surface	Conditions
1	46 Avenue Emile Gounin 37400 Amboise	M. Maxime DESFOSSEZ Chef de culture	F4 de 99 m ²	NAS
2	46 Avenue Emile Gounin 37400 Amboise	<i>Logement du DEA</i>	F4 de 99 m ²	Demande de dérogation en cours
3	14 Rue du Clos de la Gabillière 37400 Amboise	<i>Logement gestionnaire occupé par le CPE remplaçant du LPA Chambray-Lès-Tours M. THOMASETTE du 2 octobre au 3 novembre 2019</i>	F7 de 170 m ²	<i>Vacant (NAS dérogation)</i>
4	46 Avenue Emile Gounin 37400 Amboise	Mme Cécile WEIDMANN Directrice EPLEFPA	F8 de 235 m ²	NAS
5	12 Bis Rue du Clos de la Gabillière 37400 Amboise	Mme Nolwenn VAILLANT CPE	F5 de 127 m ²	NAS

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°9
-----------------	-------------	----------	-----------------

AUTRE ACTE

OBJET : Attribution d'un logement de fonction « extérieur »

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA Chambray-Lès-Tours

Approuve l'attribution d'un logement de fonction au CPE contractuel en remplacement du CPE titulaire en Congé Longue Maladie :

N° du logement	Adresse	Affectation	Type & Surface	Conditions
Logement Lycée Professionnel d'Arsonval	10 place de la Marne 37300 Joué -Les-Tours	CPE remplaçant A compter du 4 novembre 2019 au 31 août 2020	F5 de 110 m ²	NAS

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°10
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Emploi de responsable de service en CDD pour la formation continue

Vu la Loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée et son décret d'application n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié,

Vu la Délibération n°2013-3-13 prise par le Conseil d'administration de l'EPLFPA d'Amboise - Chambray-Lès-Tours lors de sa séance du 29 novembre 2013 fixant les conditions de travail des formateurs contractuels payés sur budget,

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

Approuve la création d'un emploi de responsable de service de formation continue, contractuel (CDD) – emploi de catégorie A, pour faire face à un besoin d'activités dans le cadre des actions de développement des compétences mises en œuvre sur l'établissement, au sens de la loi dite « avenir professionnel » du 5 septembre 2018.

Emploi à temps complet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, IB de 600 à 620 en fonction du profil de la personne recrutée.

Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois

La Présidente du Conseil d'Administration,

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°11
-----------------	------	---	-----------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Tarifs restauration, hébergement, remises d'ordre et taux de contribution

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Vu les tarifs votés par la Commission permanente du Conseil Régional en date du 15/11/2019

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019 et du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement applicables au 1^{er} janvier 2020 ainsi que les remises d'ordre et les taux de contribution des usagers aux charges communes (28% des recettes des pensions et demi-pensions, autres repas servis et commensaux).

Pièces jointes : Tarifs votés par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE**Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Amboise - Chambray-Lès-Tours**

Délibération n°	2019	3	Acte n°12
-----------------	------	---	-----------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**OBJET : Tarifs des vins et jus de raisin - départ cave sur l'Exploitation et conditions de remises**

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : Exploitation d'Amboise

Approuve les tarifs de vente « départ de cave » des vins et jus de raisin du domaine ainsi que les conditions de remise pouvant aller jusqu'à 20 % aux particuliers et jusqu'à 40 % aux revendeurs (hors marchés contractualisés).

D'autres produits et services pourront être commercialisés selon les us et coutumes de la profession.

Pièce jointe : Tarifs « départ cave » 2019

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°13
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Prestations spécifiques de l'atelier hippique

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : Exploitation d'Amboise

Approuve les tarifs 2020 des prestations spécifiques de l'atelier hippique.

Pension complète	Cheval non valorisé dans le cadre de la pratique équestre	14€ TTC/jour
Pension complète	Cheval valorisé dans le cadre de la pratique scolaire	5€ TTC/jour
Prestation	1 journée prestation attelage	160€ TTC/jour
Reprise équitation	Taux horaire	12.50€ TTC/heure soit 25€ TTC les deux heures

D'autres prestations et services pourront être commercialisés selon les us et coutumes de la profession.

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°14

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°14
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE RELATIF AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Projet « Mobilité Européenne » en République Tchèque

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

Approuve le dépôt d'un dossier « Mobilité Européenne » auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour la réalisation d'un séjour éducatif européen en République Tchèque à vocation pédagogique, professionnelle et culturelle pour un effectif maximal de 32 élèves de 1^{ère} Bac pro, du 9 au 15 mai 2020, avec une demande de concours financier de 9.000,00 €.

La participation maximale des familles est fixée par la collectivité.

La Présidente du Conseil d'Administration,

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°15
-----------------	------	---	-----------

ACTE RELATIF AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Projet « Mobilité Internationale » en Grèce

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

Approuve le dépôt d'un dossier « Mobilité Internationale » auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour la réalisation d'un séjour éducatif européen en Grèce à vocation pédagogique, professionnelle et culturelle pour un effectif maximal de 15 étudiants en 2^{ème} année de BTSA TC-VC, du 7 au 12 février 2020, avec une demande de concours financier de 1.125,00 €.

La participation maximale des familles est fixée à 200€, et le cas échéant, fixée par la collectivité

La Présidente du Conseil d'Administration,





MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°16
-----------------	------	---	-----------

ACTE RELATIF AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Voyage d'études

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

Approuve la réalisation d'un séjour montagnard dans le Vercors des Troisièmes du LPA d'Amboise, à vocation pédagogique, sportive et culturelle pour un effectif maximal de 15 élèves, du 27 au 31 janvier 2020.

La participation maximale des familles est fixée à 200€.

La Présidente du Conseil d'Administration,

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°17
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE RELATIF AU CONTENU OU A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Carte des formations

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019 et du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuve la carte des formations mises en œuvre sur l'établissement

LPA de Amboise (3 filières de formation initiale scolaire menées en section :

- Filière menant au Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Viticole : seconde professionnelle (16 places), première (16 places) et terminale Bac pro (16 places)
- Filière menant au Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique : seconde professionnelle (16 places), première (16 places) et terminale Bac pro (16 places)
- BTSA Technico-Commercial option « Vins et Spiritueux » : la 1^{ère} et 2^{ème} année (16 places par année)
- Une troisième de l'Enseignement Agricole (16 places)

LPA de Chambray-Lès-Tours (3 filières de formation) :

- Filière Services à la Personne menant au Bac pro Services Aux Personnes et aux Territoires (SAPAT) : seconde professionnelle (26 places), première (24 places) et terminale Bac pro (24 places)
- Filière Vente en Alimentation menant au Bac pro Technicien Conseil Vente en Alimentation (TCVA) : seconde professionnelle (24 places), première (24 places) et terminale Bac pro (24 places), réparties sur deux options : « produits alimentaires » et « vins et spiritueux »
- CAPa Services à la Personne et Vente en Espaces Rural (SAPVER) : la 1^{ère} et 2^{ème} année (16 places par année)

Des formations professionnelles continues :

- Bac pro « Conduite et Gestion de l'Entreprise Vitivinicole »
- BPA « Travaux de la vigne et du vin »
- CS « Commercialisation des vins »
- CS « Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation »
- CQP « Ouvrier-re qualifié-e de l'exploitation viticole »

La Présidente du Conseil d'Administration,





MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°18
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE RELATIF AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Carte des MIP, MAP & MIL

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019 et du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Approuve la carte des Modules d'Adaptation Professionnelle (MAP), Module d'Initiative Professionnelle (MIP) et Module d'Initiative Locale (MIL) mise en œuvre sur l'établissement

LPA de Amboise :

Formation initiale :

- MAP - Elaboration d'un vin 100 % cût conduit en Agriculture Biologique en Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise VitiVinicole
- MAP - Attelage en Bac pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Hippique
- MIL - Développer une stratégie œno-touristique en région Centre-Val de Loire en BTSA Technico-commercial en Vins et spiritueux 1^{ère} année*
- MIL - Développer une stratégie de commercialisation de bière artisanale en région Centre-Val de Loire en BTSA Technico-commercial en Vins et spiritueux 2^{ème} année*

Formation continue :

- MAP - Initiation à la viticulture et à l'élaboration des vins en Agriculture Biologique en Bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Viti-Vinicole

LPA de Chambray-Lès-Tours :

- MIP - CAPa SAPVER : « L'accompagnement de jeunes handicapés dans des activités d'éveil et d'accès à l'autonomie » (nouveau)
- MAP - Bac pro SAPAT 1ère année : « Surveillance et alerte sur l'état de santé de la personne »
- MAP - Bac pro SAPAT 2ème année : « La surdité dans notre société »
- MAP Bac pro TCVA, option produits alimentaires : « La nouvelle tendance du BIO » (nouveau)
- MAP Bac pro TCVA, option vins et spiritueux : « La nouvelle tendance du BIO » (nouveau)

Pièces jointes : Nouveaux MAP, MIP & MIL proposés

La Présidente du Conseil d'Administration,

Acte n°19

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°19
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE RELATIF AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Reconnaissance de formations à orientation « agriculture biologique »

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Vu la Note de Service DGER/SDPFE/2017-163 du 22/02/2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

Approuve la reconduction de la mise en œuvre de formation à orientation « agriculture biologique » dans le cadre de la formation continue de l'établissement pour le :

- **Certificat de spécialisation Spécialité « Conduite de productions en agriculture biologique, transformation et commercialisation »**
- **Baccalauréat professionnel « Conduite et Gestion de l'Entreprise Viti-Vinicole »**

La Présidente du Conseil d'Administration,

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°20
-----------------	------	---	-----------

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

**OBJET : Convention d'occupation et convention de mise à disposition d'installations
entre l'EPLEFPA et la SAS La Charrette**

*Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1,
R 811-23 & R 811-53*

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA de Chambray-lès-Tours

Approuve :

- la convention tripartite (entre la Région Centre-Val de Loire, l'EPLEFPA de Amboise Chambray-Lès-Tours et la SAS « La Charrette ») d'occupation du domaine public de la Région Centre-Val de Loire pour l'installation d'une halle pédagogique par la SAS « La Charrette »
- l'avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique entre l'EPLEFPA d'Amboise Chambray-Lès-Tours et la SAS « La Charrette » pour la mise à disposition d'installations techniques de la SAS « La Charrette » au centre constitutif le LPA de Chambray-Lès-Tours.

Pièce-jointe : Convention d'occupation et avenant à la convention de partenariat pédagogique

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°21
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : Tableau des emplois

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Amboise réuni le 13 novembre 2019, du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019 et du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve le tableau des emplois rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours.

Pièce-jointe : tableau des emplois budgétaires, situation au 27 novembre 2019

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°22
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : Cession de bien au profit de la Région Centre-Val de Loire

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil d'Intérieur d'Amboise réuni le 13 novembre 2019 et du Conseil d'Exploitation d'Amboise réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise et Exploitation d'Amboise

Approuve de la cession de bien au profit de la Région Centre-Val de Loire
Commune d'Amboise,
383 Avenue Emile Gounin à AMBOISE
Parcelle N° AE9 d'une surface de 2ha 77a 38 ca
Cession de l'EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours
à la Région Centre-Val de Loire à titre gracieux,
comportant des bâtiments à usage d'atelier hippique et un
logement de fonction sur une surface totale de 1100 m².

Ces bâtiments seront laissés à disposition de l'EPLEFPA par la collectivité.

Pièce-jointe : plan de masse.

La Présidente du Conseil d'Administration,





Acte n°23

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n° **2019** **3** **Acte n°23**

ACTE À CARACTÈRE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

OBJET : Gratification stagiaires

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil d'Exploitation d'Amboise réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : Exploitation d'Amboise

**Approuve les gratifications des stagiaires pour la période
la période des vendanges 2019.**

TILLIER Etienne BTSA 1 TC VS	Du 16 au 27 septembre 2019	300€
CLOUET Quentin BTSA 1 TC VS		300€
DANTIN Tsony BTSA 1 TC VS		250€
HAMROUNI Marwa DNO (faculté d'œnologie de Bordeaux)	Du 16 septembre au 11 octobre 2019	600€

La Présidente du Conseil d'Administration,

Acte n°24

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°24
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : CERTIFICATION

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code du travail

Vu l'arrêté du 14 octobre 2019 relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 13 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : LPA d'Amboise

**Approuve la lettre d'engagement de la Directrice de l'EPLEFPA dans la démarche qualité délivrée par AFNOR Certification.
Référentiel engagement de service REF 132
« QualiFormAgri ».**

Pièce jointe : Lettre d'engagement

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°25

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°25
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : Adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA de Amboise réuni le 13 novembre 2019, du Conseil Intérieur du LPA de Chambray-Lès-Tours réuni le 14 novembre 2019 et du Conseil d'Exploitation réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve l'adhésion de l'établissement au groupement GIP APPROLYS CENTR'ACHATS et reconnaît à cette fin les termes de la Convention constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe.

Autorise le chef d'établissement à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Désigne comme représentant de l'établissement à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- Mme Cécile WEIDMANN : titulaire

Le titulaire est autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur du Collège 3 au sein du Conseil d'administration du GIP.

Confère délégation de pouvoir à Mme Cécile WEIDMANN, Directrice, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de l'EPLFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Acte n°26

MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

**Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours**

Délibération n°	2019	3	Acte n°26
-----------------	------	---	-----------

ACTE À CARACTÈRE BUDGETAIRE ET FINANCIER

OBJET : Adhésion FORM@TERRE

*Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1,
R 811-23 & R 811-53*

Vu le Code de l'Éducation

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance
ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

**Vote de la
délibération**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

**Approuve la nouvelle convention du réseau Form@terre et les
modalités de l'adhésion de l'EPLEFPA au réseau (modalité de
calcul du montant de la cotisation)**

Pièces jointes : Convention et modalités de calcul

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

**Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours**

Délibération n°	2019	3	Acte n°27
-----------------	-------------	----------	------------------

ACTE RELATIF AU CONTENU OU A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATRICE

OBJET : Habilitation à la délivrance d'une mention complémentaire

*Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1,
R 811-23 & R 811-53*

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Après consultation du Conseil Intérieur du LPA d'Amboise réuni le 14 novembre 2019,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

**Vote de la
délibération**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

**Approuve le dépôt d'un dossier d'habilitation à la délivrance d'une
Mention Complémentaire « Aide à domicile » par la voie de la
formation continue**

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°28

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°28
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-26 1°

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve à compter du 01/01/2020 et pour une année la décision suivante : dans le cas où les délais ne permettent pas d'attendre la prochaine séance du Conseil d'administration, la Directrice de l'EPLEFPA :

- **forme une requête introductive d'instance au nom de l'EPLEFPA,**
- **défend l'EPLEFPA devant le juge.**

Approuve l'engagement par la Directrice de l'EPLEA de toutes les démarches connexes.

La Directrice de l'EPLEFPA rendra compte au prochain Conseil d'administration des actions menées en justice au cours de l'année précédente.

La Présidente du Conseil d'Administration,



MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n° **2019** **3** **Acte n°29**

AUTRE ACTE

OBJET : Désignation des membres des commissions (CHS, CEF)

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu le code des marchés publics

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

**Absents
Ou Excusés : 7**

**Vote de la
délibération**

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve pour la durée de l'année scolaire 2019 - 2020

pour la COMMISSION HYGIENE ET SECURITE

Représentant élu des personnels (4T+4S) :

	Titulaires	Suppléants
Représentants élus des personnels	Françoise CHAPUT Eric LEBRETON Alain MICHAUT Cédric PANDAURE	Olivier MATIGNON Baptiste BORDE Nadine THORIGNY Valérie MIGNE
Représentants des parents d'élèves	Romarc ROCHETTE Isabelle SANGLIER	
Représentants des apprenants	Valentin GODEAU Marie-Lys LEROY	Maëlle DABERT Sofian GULLI

pour le CONSEIL DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

Représentant élu des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance du CI de chaque lycée :

Lycée	Titulaires	Suppléants
Amboise	Nathalie MOLARD	Christine GAUCHER
Chambray	Catherine CHUTEAU	Simon DELORME

Représentant élu des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance du CE de l'exploitation :

- Audrey BEJAT (Titulaire) – Sandrine DELOBEL (Suppléant)

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°30

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°30
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES DU CA

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Approuve les modalités suivantes :

- **Affichage du procès-verbal et mise à disposition d'un classeur des délibérations à l'accueil des deux lycées,**
- **Transmission des actes sur la boîte mail personnelle des membres du Conseil d'Administration,**
- **Transmission sur l'intranet pour les personnels de l'établissement,**
- **Affichage du procès-verbal sur le site internet de l'établissement**

La Présidente du Conseil d'Administration,



Acte n°31

MINISTERE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE
Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de
Amboise - Chambray-Lès-Tours

Délibération n°	2019	3	Acte n°31
-----------------	-------------	----------	------------------

AUTRE ACTE

OBJET : CREATION D'UN SACD

Vu le Livre VIII du Code Rural & de la Pêche maritime et notamment ses articles L 810-1, R 811-23 & R 811-53

Vu le Code de l'Education

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué le 15 novembre 2019, réuni en séance ordinaire le 27 novembre 2019 sous la présidence de Mme Isabelle GAUDRON

Début de séance

CA installé 29

Quorum : 15

Présents : 17

Absents

Ou Excusés : 7

Vote de la délibération

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Secteur concerné : EPLEFPA d'Amboise – Chambray-Lès-Tours

Reconnait la nécessité de la création d'un SACD (Service A Comptabilité Distincte) sur l'EPLEFPA d'Amboise-Chambray-lès-Tours, support des activités de formation professionnelle au sens de la loi du 5 septembre 2018.

Le conseil d'administration mandate la directrice de l'EPLEFPA pour en effectuer la demande auprès du Ministère de l'Agriculture, pour constituer le dossier d'opportunité et pour transmettre tous les documents nécessaires auprès de la DGER.

La Présidente du Conseil d'Administration,

